



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°72 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le HUIT du mois de AVRIL, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Madame TARTIERE Catherine, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs BATTUT Romain, CONSTANTIN François, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien, AURIACOMBE Stéphane
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur VALETTE Henri**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30**Pouvoirs :** Mr DANJOUX Hugues à Mr CONSTANTIN François, Mr GORY François à Mr CHASSARD Frédéric**Absents/Excusés :** Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, DABERT Laurent, PERRON Roland.**Délégués suppléants assistant au conseil :** Monsieur PERARD Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

**OBJET : Appel d'offres 20CCMS08 – Acquisition de véhicules**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-0119-DSIL-63-06-03 en date du 7 Décembre 2020 portant attribution d'une subvention pour l'acquisition de véhicules au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 ;

VU la délibération n° 119 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 sollicitant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2020 ;

VU la délibération n° 17 / 2021 en date du 1<sup>er</sup> Février 2021 rendant les trois lots du marché n° 20CCMS08 infructueux ;

Monsieur le Président rappelle que le dossier de demande subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2020 a été accepté à hauteur de 20 000 € pour les véhicules hybrides pour un montant retenu de dépenses de 61 367.27 € Hors Taxes.

La consultation répartie en trois lots pour l'acquisition de deux véhicules légers hybrides (Lot 1), un véhicule fourgonnette utilitaire (Lot 2) et un minibus avec accès Personne à Mobilité Réduite (Lot 3) a été relancée le 25 Février 2021 sur la plateforme AWS. La date limite de réponse avait été fixée au 26 Mars 2021 à 10 heures.

Douze Dossiers de Consultation des Entreprises ont été retirés et six plis ont été déposés dans les délais sur la plateforme AWS.

Deux offres pour le Lot 1 : ARVERNE Automobiles pour 26 193.76 € Toutes Taxes Comprises par véhicule et E2A pour 19 867.70 € Toutes Taxes Comprises par véhicule ;

Quatre offres pour le Lot 2 : OPPIDUM Automobiles pour 19 691.08 € Toutes Taxes Comprises, ARVERNE Automobiles pour 25 026.00 € Toutes Taxes Comprises, E2A pour 16 158.96 € Toutes Taxes Comprises et SOVECA pour 20 388.00 € Toutes Taxes Comprises ;

Seule une offre pour le Lot 3 : DIETRICH Véhicules pour 44 829.20 € Toutes Taxes Comprises. Cette dernière est toujours plus de 10% supérieure à l'estimatif.

Au vu de l'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir E2A pour le Lot 1 et le Lot 2, et de rendre infructueux le Lot 3 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention accordée par l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ❖ DECIDE de retenir E2A pour le Lot 1 – Véhicules légers hybrides (5 places) pour 19 867.70 € Toutes Taxes Comprises par véhicule, et pour le Lot 2 – Véhicule fourgonnette utilitaire (5 places) pour 16 158.96 € Toutes Taxes Comprises ;
- ❖ DECLARE le Lot 3 infructueux au vu de la réception d'une seule offre et du montant 10% au-dessus de l'estimatif ;
- ❖ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

